



Compte rendu du conseil portuaire du 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 2 Avril à 9h00, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Maison de la Pointe à Chassiron, sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire.

Présents :

Joseph HUOT, Maire,
Jean-Jacques OLIVIER, Adjoint, Délégué des affaires portuaires,
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du port,
Daniel DELIDAI, Didier LOUIS, représentant les usagers du port,
Bernard BARBIER, Jean-Jacques VIGNERON représentant les associations,
Jean-François GARENNE représentant les professionnels

Absents excusés :

Gérald FRAPECH, Conseiller délégué,
Evelyne CAVEL, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Jean-François TOURNADE, représentant les usagers du port,
Serge BITEAU, remplacé par Daniel DELIDAI

Ordre du jour :

I. Les chiffres de 2020

- A. Contrats annuels au 1^{er} janvier 2021
- B. Résiliations 2020
- C. Liste d'attente
- D. Bilan de l'année 2020

II. Compte administratif 2020

- A. Exécution du budget 2020
- B. Résultat

III. Budget prévisionnel 2021

IV. Travaux

- A. Bilan des travaux réalisés
- B. Les prévisions 2021

V. Plan de gestion des déchets

VI. Élection des représentants du Conseil Portuaire

VII. Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire accueille les membres du conseil et s'excuse de ne pas pouvoir rester après 9h30 pour cause de rendez-vous avec des membres du département et architectes de France. Il propose de peut-être se réunir ultérieurement lors d'une réunion intermédiaire.

Il précise que la Direction Générale des Finances n'a fourni les éléments concernant le budget que le 01/04/2021. La réunion de la Commission des Finances a quant à elle été reportée au 06/04/2021.

Le budget présenté en ce jour n'a donc pas encore été présenté à la Commission des Finances.

Monsieur Louis souhaite signaler que l'ordre des démarches n'est pas respecté.

Monsieur Delidais mentionne que l'approbation du compte rendu du précédent conseil portuaire n'est pas indiquée à l'ordre du jour. N'étant pas le cas lors des précédents comptes rendus, cela sera donc rajouté après vérification.

Il tient à rappeler que l'adhésion au Passeport Escale n'a pas fait l'objet d'une consultation approfondie des membres et représentants du CLUPP ce qui a suscité une vive réaction. Il précise que ceux-ci ne veulent pas seulement recevoir des informations mais également participer aux décisions, et que le compte rendu doit refléter les positions du CLUPP à propos des différents sujets abordés.

Monsieur Louis rappelle que les participants n'étaient pas tous d'accord sur le Passeport Escale et l'erreur c'est qu'il n'y a pas eu de vote.

Monsieur Olivier souligne qu'un vote aurait dû être organisé pour définir la position du Conseil Portuaire concernant l'adhésion au Passeport Escale.

Monsieur Delidais revient sur la lettre de Monsieur Serge Biteau adressée au Maire en date du 24/03/2021. Monsieur le Maire précise avoir contacté Monsieur Biteau suite au précédent conseil portuaire et que ceci a été mentionné sur le compte rendu du conseil municipal qui a suivi.

Monsieur Olivier précise que le compte rendu du conseil portuaire est soumis à l'ensemble des membres du conseil portuaire pour consultation et éventuelles rectifications mais que chaque membre ne peut pas modifier à sa guise.

L'ensemble des membres du conseil portuaire souhaite échanger sereinement et recevoir un compte rendu des réunions fidèle aux propos.

I. LES CHIFFRES DE 2020

Catégorie A : - de 6m	Catégorie F : 8m à 8.49m	Catégorie K : 11m à 11.99m
Catégorie B : 6m à 6.49m	Catégorie G : 8.50m à 8.99m	Catégorie L : 12m à 12.99m
Catégorie C : 6.50m à 6.99m	Catégorie H : 9m à 9.49m	Catégorie M : 13m à 13.99m
Catégorie D : 7m à 7.49m	Catégorie I : 9.50m à 9.99m	Catégorie N : + de 14m
Catégorie E : 7.50m à 7.99m	Catégorie J : 10m à 10.99m	

A. Contrats annuels au 1^{er} janvier 2021 (y compris les suspensions de contrats) :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	86	128	125	70	39	51	47	24	24	35	14	8	4	6	661
Multicoque									1	1	5	1		2	10
Total	86	128	125	70	39	51	47	24	25	36	19	9	4	8	671

Suspensions de contrat :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	3	6	6	4	1	1	2	1	2	1				1	28
Multicoque										1					1
Total	3	6	6	4	1	1	2	1	2	2				1	29

B. Résiliations 2020 :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total	Total de résiliations en 2019	Total de résiliations en 2018
Monocoque	11	8	9	5	1	3	3	1		1	1				43	39	43
Multicoque										1					1		
Total	11	8	9	5	1	3	3	1		2	1				44	39	43

C. Liste d'attente :

Nombre d'inscriptions du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

A	B / C	D / E	F / G	H / I	J	K / L / M	N ou multicoque	Total	Total d'inscriptions en 2019	Total d'inscriptions en 2018
10	16	6	14	3	5	4	2	60	65	66

Au 31/12/2020, la liste globale compte :

A	B / C	D / E	F / G	H / I	J	K / L / M	N ou multicoque	Total	Total d'inscriptions au 31/12/2019	Total d'inscriptions au 31/12/2018
21	116	38	37	22	15	35	8	292	300	320

Monsieur Mouclier précise que compte tenu de la situation sanitaire, le saison 2020 reste stable quant au nombre de contrats annuels, résiliations et suspensions.

D. Bilan de l'année 2020

I.D.1. Escales

	Nombre séjours 2020	Nombre séjours 2019	Nombre séjours 2018	Nombre nuitées 2020	Nombre nuitées 2019	Nombre nuitées 2018
Janvier	11	3	3	37	9	3
Février	10	19	9	21	30	13
Mars	9	39	22	13	53	26
Avril	1	185	195	5	295	356
Mai	201	405	493	386	699	892
Juin	304	599	576	563	1076	1084
Juillet	871	804	847	1711	1591	1693
Août	915	912	950	1790	1718	1847
Septembre	497	427	475	846	733	802
Octobre	82	103	143	113	135	223
Novembre	1	16	43	2	24	55
Décembre	7	2	4	10	2	10
Total	2909	3514	3760	5497	6365	7004

↓
Soit une diminution de 17.22 %
par rapport à 2019

↳ Juillet / Août 2020 Juillet / Août 19
Nombre de nuitées : 3501 3 309
soit une augmentation de 5.8 % par rapport 2019

3^{ème} Nuitée gratuite sur l'année : 748 856
Soit une diminution de 12.62 % par rapport à 2019

Le nombre d'escalas pour la saison 2020 indique une baisse significative par rapport à 2019 due au confinement du printemps 2020. Les mois de juillet, août et septembre ont été très satisfaisants.

Monsieur Olivier mentionne que la saison s'est bien prolongée sur le mois de septembre.

I.D.2. Contrats Hebdo/Mensuels

	Nombre séjours 2020	Nombre séjours 2019	Nombre séjours 2018
Janvier	2	3	3
Février	2	1	
Mars	2	6	2
Avril	18	28	27
Mai	14	25	50
Juin	31	39	35
Juillet	72	76	88
Août	79	86	71
Septembre	21	14	36
Octobre	2	2	5
Novembre		1	
Décembre			
Total	243	281	317

	Nombre séjours 2020	Nombre séjours 2019	Nombre séjours 2018
< 6m	72	68	79
6m à 6.49m	39	43	60
6.50m à 6.99m	55	61	61
7m à 7.49m	7	13	7
7.50m à 7.99m	10	16	14
8m à 8.49m	16	11	9
8.50m à 8.99m	14	15	20
9m à 9.49m	5	5	4
9.50m à 9.99m	5	11	13
10m à 10.99m	8	16	20
11m à 11.99m	9	10	16
12m à 12.99m	2	9	8
13m à 13.99m		2	5
> 14m	1	1	1
1. Total	243	281	317

Monsieur Mouclier indique qu'il serait judicieux de réfléchir à une présentation de chiffres et non de séjours, ce qui serait plus représentatif.

Monsieur Olivier précise que ces chiffres continueront tout de même à être communiqués.

I.D.3. Aire de carénage et parking à terre

Mois (début du séjour)	Aire de carénage									Parking à terre		
	Nombre de séjours			Nombre de nuitées			Nombre de nuits gratuites			Nombre de séjours		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Janv.	2	2	2	49	58	67	2	4	4	27	31	31
Fév.	1	4		40	83	98	2	10	11	1		
Mars	3	15	9	78	184	146	7	39	39		5	1
Avril	7	17	22	139	236	243	36	89	98	2	11	12
Mai	19	29	22	175	225	215	88	108	98	13	15	15
Juin	33	19	21	256	211	202	133	85	86	14	15	13
Juil.	22	15	28	204	155	203	100	55	68	22	14	25
Août	16	12	15	135	136	165	45	11	35	22	17	12
Sept.	13	4	6	121	102	126	16	19	21	16	14	12
Oct.	8	5	3	93	95	92	30	23	11	13	9	13
Nov.	3	4	1	119	123	42	10	24	7	4	2	3
Déc.				74	93	34	8	3	4	1	1	
Total	127	126	129	1483	1701	1633	477	470	482	135	134	137

Les chiffres montrent une baisse des séjours et des nuitées sur l'aire de carénage de février à mai par rapport à 2019 due au confinement du printemps 2020. Les séjours sur le parking à terre restent stables.

I.D.4. Cale de mise à l'eau

	2020	2019	2018
Cale	133	177	195
Cale Jet-ski	36	49	60
Cale 5 passages	210	221	228
Cale 5 passages Jet-ski	19	29	36
Cale Année	8	13	7
Cale Année Prof.	3	3	4

Nombre de passages bateau : $(5 \times 210) + 133 = 1183$ (en 2019 : 1282 passages, en 2018 : 1335 passages)

Nombre de passages Jet-ski : $(5 \times 19) + 36 = 131$ (en 2019 : 194 passages, en 2018 : 240 passages)

Les passages et forfaits pour l'utilisation de la cale de mise à l'eau indiquent une légère baisse par rapport à 2019 due au confinement du printemps 2020.

Monsieur Olivier et Monsieur Mouclier proposent une présentation complémentaire des recettes et des dépenses.

I.D.5. Principales recettes HT 2020 (à titre d'information)

	Montant HT 2020
Redevance AOT plaisanciers annuels	841 089 €
Redevance locations commerces	140 668 €
Redevance contrats mensuels/hebdomadaires	115 703 €
Redevance navires de passage	105 287 €
Redevance AOT professionnels du nautisme	43 932 €
Redevance parking à terre	15 763 €
Redevance cale	8 355 €
Redevance mouillage	5 088 €
Base nautique YCO (redevance + quote part remboursement surveillance estivale)	4 098 €
Redevance manutention stockage matériel et cale	4 076 €
Redevance pêcheurs professionnels	3 998 €
Redevance aire de carénage	3 951 €
Vente laverie et produits divers	4 895 €
Vente pontons	3 037 €
Recettes exceptionnelles remboursements sinistres	45 260 €

La lecture de ces chiffres montre par exemple que la redevance pêcheurs professionnels ne couvre pas la totalité des charges induites.

Monsieur Barbier demande s'il ne serait pas possible d'obtenir une subvention ce qui permettrait de pérenniser les 3 emplacements actuellement dédiés aux pêcheurs professionnels.

Monsieur Delidais estime que la redevance appliquée aux pêcheurs professionnels n'est pas excessive.

Monsieur Mouclier tient à préciser qu'une demande de subvention pourrait entraîner une demande croissante de bateaux de pêche voulant débarquer.

Monsieur Olivier souhaite qu'un point soit fait sur les possibilités de subvention. Il précise que l'accueil de bateaux de pêche supplémentaires entraînerait de ce fait plus de charges pour l'aménagement du ponton.

Monsieur Barbier demande si la mise en place des mouillages est suffisamment rentable et quelle en est la gestion ?

Monsieur Mouclier explique qu'une redevance est versée à l'Etat pour chaque corps-mort. Leur entretien est géré par le port. Il faudra réaliser un inventaire des besoins au vu de la baisse des demandes. Une réduction du nombre de corps-morts entraînerait peut-être des difficultés pour en obtenir de nouveaux si toutefois la demande augmentait ultérieurement.

L'ensemble des membres du conseil tient à signaler que la gestion du remboursement du sinistre suite à la tempête Amélie a été très bien gérée. Monsieur Mouclier précise que cela n'a pas eu d'impact sur le montant des cotisations.

L'ensemble des membres du conseil fait remarquer que le contenu des chiffres fournis pour information est très positif et significatif. Les membres souhaiteraient à l'avenir conserver cette présentation.

1.D.6. Principales dépenses HT 2020 (à titre d'information)

Dépenses de fonctionnement réalisées

	Montant HT 2020
Dragage (prévision marché)	276 037 €
Réparations suite à tempête Amélie	47 056 €
Surveillance estivale (50% port, 25% YCO, 25% Buvette)	8 058 €
Transfert de sable	4 863 €
Entretien chariot manuscopique	2 492 €
Accessoires mouillages	2 098 €

Monsieur Barbier questionne sur la nécessité de vider les pièges à sable vu le budget. Il fait remarquer que le mur de la digue n'est pas suffisamment haut. Il propose de faire réaliser une étude à ce sujet.

Monsieur Olivier précise qu'en 2 ans, 80 000m³ de sable ont été transférés et que sans cette opération le surplus finirait dans le port. Une étude menée avant la construction du port révélait déjà cette problématique due à l'ensablement. Il précise que toute étude engendre un coût et qu'il serait préférable de valider son utilité au préalable.

Dépenses d'investissement réalisées

	Montant HT 2020
Toiture capitainerie	39 424 €
Achat de pontons et de catways	38 589 €
Escalier base nautique	6 250 €
Lave-linge/sèche-linge	5 849 €

Monsieur Mouclier précise que les dépenses engagées pour les réparations de la toiture de la capitainerie sont inscrites aux dépenses d'investissement. Cela permet de les amortir comptablement.

Dépenses réalisées en fournitures non stockables et traitement des déchets

	Montant HT 2020
Eau	17 333 €
Electricité	16 171 €
Gaz	6 544 €
Carburant (consommation interne)	1 629 €
Traitement des déchets	12 088 €

Monsieur Olivier signale qu'il faut rester vigilant concernant le traitement des déchets car son coût est en augmentation. Il est important de trouver un moyen d'informer et de sensibiliser les personnes au tri car trop de déchets sont encore retrouvés dans les moyens de collecte inappropriés (par exemple dans la borne Rekupo installée en 2020 gratuitement).

Monsieur Barbier fait remarquer qu'il y aura un problème de tri une fois la nouvelle redevance incitative mise en place. Les modalités de cette redevance ne sont pas encore définies pour les professionnels.

Monsieur Mouclier précise qu'il s'agit d'un problème plus global notamment concernant le tri sur l'aire de carénage. Malgré plusieurs supports d'information, certains usagers ne respectent pas toujours les consignes de tri.

Monsieur Delidais précise que le budget afférent au traitement des déchets est cohérent et qu'il serait difficile de le réduire.

Remboursement capital et charges financières

	Montant HT 2020
Capital	449 716 €
Intérêts	183 178 €

Impôts, taxes et contributions

	Montant HT 2020
Cotisations foncières des entreprises	35 637 €
Taxes foncières	58 817 €

Aides forfaitaires et sous locations

	Montant HT 2020
Aides forfaitaires	2 000 €
Sous locations	13 885 €

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

A. Exécution du budget 2020 HT

Dépenses				Recettes		
	Chap	Libellé	Réalisations 2020	Chap	Libellé	Réalisations 2020
Fonctionnement	011	Charges à caractères général	546 814,13 €	70	Produits des services, domaines et ventes diverses	1 291 550,90 €
	012	Charges de Personnel et frais assimilés	219 462,82 €	74	Subvention d'exploitation	0,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	15 897,58 €	75	Autres produits de gestion courante	7 919,35 €
	66	Charges financières	183 178,71 €	77	Produits exceptionnels	48 435,52 €
	67	Charges exceptionnelles	4 910,94 €	78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	255 000,00 €
	68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	0,00 €	013	Atténuations de charges	5 701,70 €
	042	Op° d'ordre de transfert entre sect°	345 050,91 €	042	Op° d'ordre de transfert entre sect°	8 493,24 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 315 315,09 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 617 100,71 €
Investissement	16	Emprunts et dettes assimilés	454 636,69 €	001	Excédent d'investissement reporté	41 206,37 €
	21	Immobilisations corporelles	36 577,68 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	146 602,82 €
	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	8 493,24 €	040	Op° d'ordre de transfert entre sect°	345 050,91 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		499 707,61 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		532 860,10 €

B. Résultat HT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat 2020	1 315 315,09 €	1 617 100,71 €	301 785,62 €
Report 2019			- €
Résultat cumulé	1 315 315,09 €	1 617 100,71 €	301 785,62 €
INVESTISSEMENT			
Résultat 2020	499 707,61 €	491 653,73 €	- 8 053,88 €
Report 2019		41 206,37 €	41 206,37 €
Résultat cumulé	499 707,61 €	532 860,10 €	33 152,49 €
Reste à Réaliser d'investissement	56 425,00 €		- 56 425,00 €
Résultat cumulé y compris RAR			- 23 272,51 €

Monsieur Louis précise que les documents fournis ne présentent pas l'affectation des résultats. Celle-ci aurait dû être présentée avant le budget.

Monsieur Olivier explique que les documents relatifs au budget ont été fournis en retard et sont donc communiqués à titre indicatif.

Affectation des résultats de 2020

Les membres du Conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Fonctionnement

- Un excédent de fonctionnement de : 301 785,62 €
- Un excédent reporté de : 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 301 785,62 €

Investissement

- Un déficit d'investissement de - 8 053,88 €
- Un excédent d'investissement reporté de 41 206,37 €
- **Résultat cumulé : 33 152,49 €**
- Un déficit des restes à réaliser de 21 912,46 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de 11 240,03 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :

- Résultat de fonctionnement reporté au 002 (Excédent) : 37 000,00 €
- Résultat d'investissement reporté au 001 (Excédent) : 33 153,49 €
- Affectation de la section de fonctionnement à la section d'investissement (1068) : 264 785,62 €

III. BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Dépenses				Recettes		
	Chap	Libellé	Budget 2021	Chap	Libellé	Budget 2021
Fonctionnement	011	Charges à caractères général	413 768,65 €			
	012	Charges de Personnel et frais assimilés	231 900,00 €	70	Produits des services, domaines et ventes diverses	1 276 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	30 300,00 €	75	Autres produits de gestion courante	7 400,00 €
	66	Charges financières	163 670,88 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	37 000,00 €
	67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €	042	Op° d'ordre de transfert entre sect°	8 493,24 €
	68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	85 565,00 €			
	023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €			
	042	Op° d'ordre de transfert entre sect°	347 688,71 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 328 893,24 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 328 893,24 €
Investissement	16	Emprunts et dettes assimilés	501 600,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	33 152,49 €
	20	Immobilisations incorporelles	16 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	264 785,62 €
	21	Immobilisations corporelles	187 533,58 €	16	Emprunts et dettes assimilés	38 000,00 €
	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	8 493,24 €	021	Virement de la sect. De fonctionnement	30 000,00 €
				040	Op° d'ordre de transfert entre sect°	347 688,71 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		713 626,82 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		713 626,82 €

A. Section fonctionnement

Monsieur Delidais et Monsieur Barbier précisent que la mise en place du Passeport Escale va engendrer un coût en frais de gestion et que les recettes vont en être diminuées. La société Atout Port récupérant 5% sur la redevance des plaisanciers adhérents. Le bilan ne pourra pas être significatif la première année.

Monsieur Mouclier précise que même si cela a un coût, le but est de générer de l'activité supplémentaire, d'inciter à la navigation, aux escales et à la libération d'emplacements pour l'attribution de places saisonnières.

Monsieur Olivier rappelle qu'un agent de port est employé en contrat aidé pour une année (renouvelable 1 année). Le type de contrat permet de réduire de moitié les charges de personnel alliées à ce contrat. Plusieurs formations seront proposées à cet agent notamment le permis bateau. Une offre préférentielle ayant été accordée par l'YCO.

B. Section investissement

Monsieur Mouclier explique que les recettes et les emprunts sont équilibrés.

-Dépenses investissement

Monsieur Mouclier indique qu'il est important de prévoir un investissement pour un nouveau navire de servitude.
(Rubrique 21-21/82 tableau dépenses d'investissement). Un budget de 30 000 € HT est prévu à cet effet.
Le navire n'a actuellement pas l'autorisation de sortir du port. Il est donc impossible en cas d'avarie ou de demande de remorquage dans le chenal de porter assistance aux plaisanciers ni d'intervenir sur les mouillages. Il n'y a pas d'autorisation par le centre de sécurité du navire (vu la capacité de navigation) de sortir du port.

Monsieur Olivier indique qu'un nouveau DAE (défibrillateur automatisé extérieur) sera installé derrière la capitainerie.

Monsieur Louis demande si une formation pour son utilisation pourrait être proposée.

Monsieur Mouclier précise qu'une formation pour les agents du port est prévue.

IV. TRAVAUX

A. Bilan des travaux réalisés

1. Dragage

Les travaux de dragage avaient débuté en novembre, mais une avarie majeure survenue le 20 novembre a nécessité d'importants travaux et un retour de la drague à La Rochelle pour une remise en état.

La drague est revenue le 25 janvier, c'est-à-dire 10 semaines plus tard.

Afin de rattraper une partie du retard, le prestataire a procédé au doublement des équipes et en exploitant au maximum les périodes autorisées pour mener à son terme le chantier qui a pris fin mi-mars.

Les travaux ayant pris une semaine de retard supplémentaire dus à l'engorgement de la canalisation de rejet (sable en trop grande quantité au niveau de la souille du ponton pêcheurs)

Le coût global estimé s'élève à 255 717,50 € HT, nous attendons le coût définitif.



Monsieur Delidais pense que le dragage n'a pas été fait au niveau de la station carburant.

Monsieur Mouclier précise que le dragage a bien été réalisé comme prévu au niveau de la station carburant.

Le résultat définitif du volume dragué n'a pas encore été fourni par le prestataire, cela permettra de définir le montant exact de la prestation.

2. Transfert de sable

Une opération de ré-ensablement a été menée par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron afin de renforcer le cordon dunaire de Prouard (digue construite en 2008).

Travaux effectués par l'entreprise TREZENCE.

Le marché a été passé pour un volume de 80 000m³.

La 1ère phase de cette opération s'est déroulée entre le 3 février 2020 et le 15 mars 2020 : transfert de 50 000 m³

La 2nde phase s'est déroulée à partir de février 2021 : transfert de 30 000 m³.

Coût à la charge du port : 24 000€ HT pour le transfert + 5 000€ HT pour les frais d'étude

Les contraintes environnementales sont de plus en plus importantes pour le transfert par l'estran dues au développement rapide de zones d'herbiers dans l'anse de la Boirie.

La dernière semaine a permis d'effectuer le nettoyage des résidus laissés dus aux passages des camions.

3. Ponton K

Achat de pontons et de catways pour un coût de 39 000 € HT pour le remplacement de ceux détériorés. Cette opération s'est principalement déroulée pendant la période du dragage afin d'optimiser les ressources.

B. Les prévisions 2021

1. Contrôle d'accès parking nord

Monsieur Olivier explique que l'engorgement de ce parking, le non-respect des règles de bon sens et l'insécurité que cela provoque, sont les principales raisons qui amènent à proposer l'étude de solutions alternatives.

Monsieur Olivier rappelle que ce parking est utilisé par :

- les plaisanciers qui ont un emplacement à l'année ou avec un contrat d'une durée déterminée,
- les professionnels de manutention et d'entretien des bateaux,
- un loueur de canoë, kayak et stand up paddle,
- les plaisanciers journaliers utilisateurs de la cale

Un budget d'environ 15 000 € HT est prévu pour la modification du logiciel de contrôle des passages à la barrière. Une reconnaissance par plaque des véhicules serait peut-être envisageable. Il faudrait également réfléchir à une solution adaptée aux passages pour l'utilisation de la cale, des professionnels et des plaisanciers annuels

2. Navire de servitude

Une enveloppe d'environ 30 000 € HT est prévue pour l'achat d'un nouveau bateau de servitude. Le cahier des charges reste à être réalisé.

Monsieur Mouclier précise qu'il est nécessaire d'avoir de la flexibilité quant aux limites d'action du bateau de servitude pour une question de sécurité.

Monsieur Garenne estime qu'il est logique de pouvoir porter assistance aux plaisanciers dans le chenal et qu'il s'agit également d'un service. L'ensemble des membres approuve le projet.

3. Laverie

En 2020, le port a investi dans l'achat d'un lave-linge de 10 kgs et d'un sèche-linge. Cette année, l'achat de 2 machines de 8 kgs et d'un lave-linge supplémentaire est prévu. Un budget d'environ 9000 € HT est prévu pour cet achat.

Un affichage plus visible d'accès à la laverie sera à réaliser.

4. Capitainerie

Un budget d'environ 3 000 € HT est prévu pour l'amélioration de l'acoustique dans la capitainerie et l'achat de mobilier (armoire de rangement).

5. Embarcadère

Une borne de distribution d'électricité située sur l'embarcadère nécessite d'être changée. L'alimentation de cette borne sera séparée de celle de la station carburant.

6. Seaport

Le logiciel de gestion du port « Seaport » a été acheté en 2013. Une nouvelle version sera disponible prochainement incluant une version web agent sur tablette. Cela faciliterait le pointage en temps réel pour les agents présents sur le plan d'eau.

7. Porte capitainerie

Les portes et volets roulants de la capitainerie nécessitent d'être changés. Ces travaux seront réalisés si le budget le permet.

8. Pontons

Plusieurs échelles de sécurité et bornes électriques nécessitent d'être changées au fur et à mesure.

9. Godet balayeur

L'achat d'un godet balayeur pour le port faciliterait le travail des agents lors du balayage de sable sur la zone technique, la jetée et la cale. Il pourrait s'agir d'un achat commun avec d'autres services de la commune.

Monsieur Louis ajoute que l'YCO serait peut-être intéressé pour une utilisation sur la cale de la base nautique.

10. Récupération des déchets

La Communauté des Communes a fourni gratuitement des bacs de 660 litres pour la récupération de déchets spéciaux. Plusieurs filières ont été identifiées nécessitant un affichage d'information qui reste à être posé. Ces bacs seront placés à côté de l'atelier du port.

Les filières sont : combinaisons néoprènes, cordages, voiles, gilets de sauvetage...

Plusieurs partenariats ont été signés avec 3 associations :

- Association Echo-Mer : récupération des voiles et gilets de sauvetages. Les déchets seront traités au centre de confection de la Centrale Pénitentiaire de Mont de Marsan.
- Association Captain'Néo : récupération des combinaisons néoprènes.
- Association Gamelles pleines : récupération des cordages

Monsieur Olivier ajoute qu'une balade écocitoyenne aura lieu prochainement. Une personne chargée de l'organiser devra être choisie.

Monsieur Delidais précise qu'il faudra être vigilant lors de cette balade à ne pas insinuer que les plaisanciers sont parmi les gros pollueurs.

11. Diagnostic aire de carénage

Un diagnostic de l'aire de carénage est à réaliser. Celui-ci concerne le fonctionnement et le contrôle de l'efficacité de l'ouvrage de traitement des effluents.

Monsieur Barbier demande si l'APPA ne serait pas qualifiée pour la réalisation de ce diagnostic.

Monsieur Mouclier fait remarquer que l'APPA ne dispose pas d'ingénieur spécialisé qualifié pour la réalisation des diagnostics d'ouvrages.

Il faudra alors lancer un appel d'offre aux entreprises spécialisées. Une enveloppe budgétaire d'environ 10 000 € HT est prévue pour ce diagnostic.

12. Diagnostic pieux

Monsieur Olivier fait remarquer qu'il est important de maintenir les pieux en état.

Monsieur Mouclier précise par exemple que les anodes situées sur les pieux ont été changées vers 1998 et que depuis rien a été entrepris.

13. Souille ponton pêcheurs

Le dragage du port n'a pas permis de retirer les sédiments en totalité dans ce secteur. En effet, les sédiments sont essentiellement composés de sable. Comme en 2019, il pourrait être envisagé une opération complémentaire en faisant appel au Conseil Départemental qui possède du matériel adapté si le besoin devient indispensable.

14. Cale de mise à l'eau

Des travaux provisoires de réfection de la cale de mise à l'eau ont été réalisés en 2020.

Une réfection plus complète est envisagée. Monsieur Barbier demande si la cale ne pourrait pas être prolongée.

15. Intégration Passeport Escal au logiciel Seaport

16. Formation des agents en anglais

Monsieur Olivier fait remarquer qu'il serait positif de pouvoir former les agents en anglais afin de faciliter les échanges avec les plaisanciers étrangers.

17. Ponton carburant

Monsieur Olivier explique qu'il faut essayer de trouver le budget nécessaire au changement de la station carburant. Il serait souhaitable de demander au prestataire de prendre en charge une partie des frais pour ne pas impacter le budget du port.

Monsieur Delidais aimerait qu'un document concernant les travaux prévus soit communiqué aux membres du conseil portuaire afin de donner un avis de priorité sur les travaux à réaliser.

Monsieur Olivier indique que le document cité par Monsieur Delidais est un document de travail interne qui permet de définir les besoins et les priorités en fonction du budget et présentés ci-dessus

V. PLAN DE GESTION DES DÉCHETS

Le plan de gestion des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance à la capitainerie.

Ce plan doit être remis à jour tous les 3 ans.

La dernière mise à jour date d'octobre 2017. Il convient donc de le remettre à jour.

- Une borne Rekupo a été installée gratuitement à la déchetterie située sur l'aire de carénage en 2020 dédiée aux déchets chimiques d'entretien et de rénovation des navires.
- Plusieurs coordonnées de prestataires ont été remises à jour.
- Des bacs de balayage ont été installés sur l'aire de carénage.
- Un composteur pour les professionnels a été installé derrière les commerces.

Monsieur Mouclier fait remarquer que malgré plusieurs supports d'affichages pédagogiques, trop de personnes ne trient pas.

Il informe les membres du conseil qu'un rendez-vous avec Oléron déchets est prévu concernant la mise en place de la redevance incitative pour le port.

Monsieur Barbier estime qu'il faudrait une mise en place simple pour celle-ci reste efficace.

L'ensemble des membres du conseil portuaire approuve le nouveau plan de gestion des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires. Celui-ci sera présenté au cours du conseil municipal du mois de mai.

VI. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL PORTUAIRE

En 2021, le CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) compte 140 adhérents.

Pour rappel, le CLUPP élit tous les 5 ans les représentants du port : 3 titulaires et 3 suppléants.

Plusieurs courriers seront envoyés à l'ensemble des plaisanciers titulaires d'un emplacement annuel pour inciter aux inscriptions.

Monsieur Olivier propose aux membres du conseil deux modes d'élections :

- en présentiel
- par correspondance (par mail) pour toucher un maximum de plaisanciers. Cela éviterait le recours à la procuration.

La date des élections n'est à ce jour pas encore définie. Monsieur Olivier propose la création d'un groupe de travail chargé de définir les modalités de ces élections.

Monsieur Louis relève que le vote par correspondance ne devrait pas entraver la possibilité de voter par procuration.

Monsieur Barbier annonce que l'APPSD participera à la diffusion des informations concernant les prochaines élections du CLUPP pour insister aux inscriptions.

L'ensemble des membres approuve la création d'un groupe de travail dédié aux prochaines élections du CLUPP.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Louis fait remarquer que la note synthétique fournie ce jour fait apparaître deux fois les intérêts d'emprunts 2020 sur le niveau des épargnes.

Une vérification de la pertinence des chiffres sera faite.

Monsieur Delidais demande des précisions quant à la gestion des bouées d'attente devant le port (au nombre de 3). Celles-ci ont été installées par le Département, il s'agit par conséquent de bouées départementales. À ce jour, aucun document ne justifie la responsabilité de qui que ce soit pour leur entretien.

Monsieur Olivier précise qu'il contactera le Département afin d'avoir plus de précisions à ce sujet.

Monsieur Louis demande quel est le statut de la Buvette et si l'extension de sa terrasse reste temporaire.

Monsieur Mouclier explique qu'il s'agissait précédemment d'une sous concession d'exploitation de l'AOT de la plage accordée par l'Etat à la Commune. La Buvette est à présent intégrée dans les limites administratives du port et dépend au même titre que les autres commerces d'une convention. La terrasse a été agrandie au même titre que les autres commerces suite aux mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre le Covid 19.

Règles de navigation suite au nouveau confinement :

À ce jour, le vendredi 2 avril 2021, Monsieur Olivier confirme que nous ne disposons d'aucune information venant de la Préfecture Maritime quant aux nouvelles mesures gouvernementales mises en place dans le cadre du nouveau confinement.

Une information sera faite aux plaisanciers et affichée à la capitainerie dès les informations transmises par la Préfecture

Fin de séance : 12h45